



Communiqué

Le Directeur Général des Impôts a l'honneur d'informer les Contribuables et leurs conseils du développement d'une nouvelle fonctionnalité de E-Impôt.

Ce nouveau mécanisme qui contribue au renforcement des services en ligne, leur permet de :

- saisir en ligne leur bilan et compte de résultats ;
- d'envoyer par voie électronique la liasse de leurs états financiers, en pièce jointe, à leur déclaration d'Impôt sur les Sociétés (IS) et d'Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux (I/BIC).

Cette solution concerne les contribuables inscrits à la plateforme E-Impôt et plus particulièrement les assujettis à l'IS et à l'I/BIC domiciliés à la Direction des Grandes Entreprises et dans les Centres des Impôts des Moyennes Entreprises. Elle sera mise en production par la Direction Générale des Impôts (DGI), avec l'accompagnement de l'Ordre National des Experts Comptables et Comptables Agréés du Mali (ONECCA) à partir de 2023 pour la déclaration des liasses fiscales des revenus de 2022.

Pour plus de précisions, les contribuables ciblés peuvent s'adresser à leur structure de gestion.

Le Directeur Général des Impôts sait compter sur la bonne compréhension des contribuables et leurs conseils.

Bamako, le 13 MARS 2023

Le Directeur Général des Impôts



*Moussa*  
**Moussa KONATE**  
Chef de l'Ordre National